

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **29 Avril 1947** 194

OBJET : **Marché Lajoux** L'an mil neuf cent quarante sept, le 29 du mois d'Avril, le Conseil Municipal de **ROYAN**

s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. **REGAZONI Ch. Maire**, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le **24 Avril 1947**.

47090
NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :
20

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient présents : MM. **REGAZONI Charles, Veyssière
Rochedereux, Dasseux, Julien, Mme Farizet,
Melle Rikosky, MM. Baudet, Chazeau, Chollet,
Boulerne, Prugnaud, Bouchet, Senelier, Thomas
Brot, Savignac, Grussenmeyer, Ollivier, Domsq**

Absents : MM. **Arrivé, Cousinet, Council, Conge
Péraudeau, Simon.**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. **Chollet**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a
Décide de passer avec **Mr Lajoux** un marché de gré à gré du montant de **24.990 frs (vingt quatre mille neuf cent quatre vingt dix francs)** pour fourniture de **59 caisses à 210 frs l'un et 21 cercueils à 600 frs l'un, destinés à recevoir les ossements trouvés au cours de la remise en état du cimetière communal. La dépense sera imputée à l'Art. 3 du Chapitre 24 du Budget 1946.**

APPROUVÉ

La Rochelle, le 9 MAI 1917

Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Rogee



ROYAN

Fait et délibéré à
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. **les membres présents.**

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :
Le Maire,



MARCHE DE GRE A GRE

Entre Monsieur Charles REGAZONI, Maire de Royan, agissant en exécution de la décision du Conseil Municipal en date du 29 Avril 1947

Et Monsieur Georges Lajoux, Entrepreneur de Menuiserie et Charpente, 51 rue Pierre Loti à Royan

IL A ETE CONVENU :

Monsieur LAJOUX fournira à la ville de Royan 59 caisses en peuplier de 18 M/m d'épaisseur ayant pour dimensions 55 cm x 45 cm x 36cm et 21 cercueils en peuplier de 22 m/m d'épaisseur, le tout pour la somme de 24.990 francs (vingt quatre mille neuf cent quatre vingt dix francs)

A Royan, le 5 Mai 1947

Le Fournisseur,

G. Lajoux

Le Maire,



[Signature]

9 MAI 1947

Lajoux



Entreprise de Charpente et Menuiserie

Georges LAJOUX

61, Rue Pierre Loti, 44-46, B' Aristide Briand

ROYAN

R. C. Marennes 4165 - C.C.F. Royan 5898

C. C. P. Bordeaux 1443-78

*Noté à la fin
maintenant constaté de
de voir (P. 101)*

Mémoire des travaux exécutés
pour le compte
de la Ville de ROYAN

1946			
8 janv/	Fait caisses à ossements en peuplier de 18 m/m 0.55/0.45/0.36	12 à 210	2.520.00
2 fév/	Fait caisses à ossements en peuplier de 18 m/m 0.55/0.45/0.36	6 à 210	1.260.00
6 mars	Fait cerceuil en peuplier de 22 m/m	6 à 600	3.600.00
9 mai	Fait caisses à ossements en peuplier de 18 m/m 0.55/0.45/0.36	6 à 210	1.260.00
10 mai	Fait cerceuil en peuplier de 22m/m	6 à 600	3.600.00
5 mai	Fait caisses à ossements en peuplier de 18 m/m 0.55/0.45/0.36	6 à 210	1.260.00
17 mai	Fait caisses à ossements en peuplier de 18 m/m 0.55/0.45/0.36	6 à 210	1.260.00
20 mai	Fait cerceuil en peuplier de 22m/m	3 à 600	1.800.00
22 mai	" " " " "	4 à 600	2.400.00
22 mai	Fait caisses à ossements en peuplier de 18 m/m 0.55/0.45/0.36	6 à 210	1.260.00
29 mai	Fait caisses à ossements en peuplier de 18 m/m 0.55/0.45/0.36	12 à 210	2.520.00
5 juin	Fait caisse à ossements en peuplier de 18 m/m	1 à 210	210.00
17 juin	Fait caisses à ossements en peuplier de 18 m/m	4 à 210	840.00
18 juin	Fait cerceuil en peuplier de 22m/m	2 à 600	1.200.00
			<hr/>
			24.990.00

Arrêté le présent mémoire à la somme de:
VINGT QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS.
ROYAN le 30 décembre 1946

G. Lajoux